

Avis et communications

AVIS AUX IMPORTATEURS ET AUX EXPORTATEURS

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

Avis aux exportateurs de produits psychotropes (convention de Vienne de 1971)

NOR : MESM9923524V

En application de l'article 13 de la convention de Vienne du 21 février 1971 sur les substances psychotropes, publiée au *Journal officiel* du 19 janvier 1977, les exportateurs sont avisés que le Gouvernement turc a interdit l'importation des substances psychotropes suivantes, de leurs sels et de leurs préparations :

Tableau II de la convention de Vienne :

Fénétylline ;

Racémate de métamfetamine.

Tableau III de la convention de Vienne :

Flunitrazépam.

Tableau IV de la convention de Vienne :

Pémoline.

Toutefois, les exportations restent possibles dans les conditions suivantes :

- établissement d'un permis spécial émanant des autorités du Gouvernement turc ;
- transmission à l'unité stupéfiants et psychotropes de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, 143-147, boulevard Anatole-France, 93285 Saint-Denis Cedex, qui, au vu de ce permis, établira une autorisation d'exportation.

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

Avis de vacance d'emplois de direction d'établissement social susceptibles d'être vacants

NOR : MESA9923672V

Etablissements mentionnés à l'article 2 [4°, 5° et 6°] de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant statut de la fonction publique hospitalière

L'avis de vacance d'emplois de direction par concours en l'absence de candidatures de directeurs paru au *Journal officiel* du 3 octobre 1999, pages 14730, 14731 et 14732, est complété ainsi qu'il suit :

Ajouter :

« Les emplois de directeur des services des établissements mentionnés ci-après sont vacants également ou susceptibles de l'être :

« Haute-Savoie (74)

« Centre Arthur-Lavy, à Thorens-les-Glières. »

Supprimer :

« Les emplois de directeur des établissements mentionnés ci-après sont à supprimer :

« Deux-Sèvres (79)

« Maison d'accueil spécialisée Fief-Joly, à Niort. »